

LE COMITÉ DE SUIVI, POURQUOI ?

- Émettre un avis sur la complémentarité développée par le projet permettant la co-activité
 - Évaluer la consistance et le bon fonctionnement technique, juridique et économique du projet agrivoltaïque, suite aux expertises indépendantes
- Objectif : fournir un avis éclairé aux membres de la CDPENAF



2 sites

photovoltaïque au sol de plus de 1 ha dont deux avec co-activité agricole



210 ha

de terres agricoles



200 MWc

Dont la centrale de Marville 152 MWc, deuxième plus grande de France



+ 150 GWh

(estimé) produit par an soit 30% de la consommation électrique meusienne

CONTACT :



Félix GIRARDIN

03 29 76 81 28

felix.girardin@meuse.chambagri.fr

Un travail en partenariat



www.meuse.chambre-agriculture.fr



Crédits : Chambre d'agriculture de la Meuse, unilag, Chambre d'agriculture de l'Indre, Chambre d'agriculture de la Meurthe-et-Moselle, 12/09/2023, Tous droits réservés ©. Ne pas jeter sur la voie publique.



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE VOUS ACCOMPAGNE DANS LES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES

www.meuse.chambre-agriculture.fr



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MEUSE

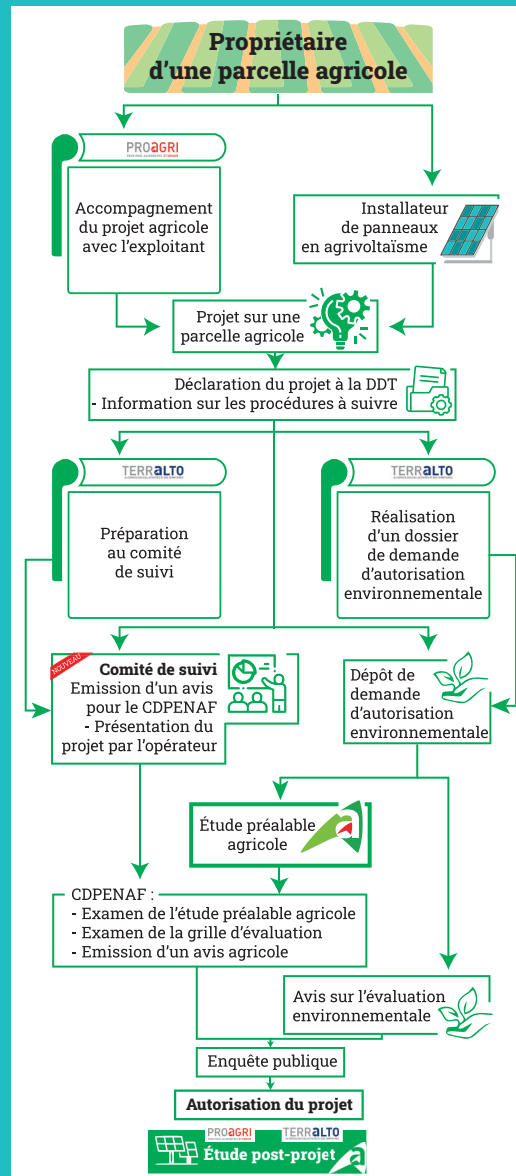


CHARTRE PHOTOVOLTAÏQUE

Afin de garantir un développement harmonieux et dans le respect d'une co-activité entre production énergétique et agricole, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la **DDT 55** et les **élus locaux** ont mis en place une charte pour encadrer le développement du photovoltaïque au sol sur le territoire meusien. Elle propose 4 grands principes et instaure la mise en place d'un comité de suivi technique du projet en amont du passage en CDPENAF.

Principes charte photovoltaïque

1. Limiter la consommation de foncier agricole, naturel et forestier
2. Autoriser les installations photovoltaïques sur terres agricoles et forestières si et seulement si il y a co-activité (selon la définition de l'agrivoltaïsme).
3. Pour tous les projets, prévoir une possible remise en état du site
4. Définir dans les documents d'urbanisme une stratégie et des orientations relatives à l'implantation et au développement des installations de production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque



Nos accompagnements...

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs et porteurs de projet tout au long des démarches, des premières ébauches, aux études, jusqu'au suivis d'installation en place.

Accompagnement du projet agricole avec l'exploitant :

- Évaluer la pertinence du projet
- Conseil afin de conserver au mieux les pratiques de l'exploitant selon son matériel, adaptation du cheptel, race, système fourrager
- Évaluer l'incidence sur la production agricole quantitativement et qualitativement. Quantifier les pertes et trouver des solutions de pérennisation
- Réalisation d'une étude technico-économique sur la viabilité de la production agricole

PROAGRI
POUR VOUS, AGRICULTEUR, ILE ET DOMAINE

Prestation préparation au comité de suivi :

- Présentation de la charte photovoltaïque
- Vérification de la pertinence technico-économique du projet
- Grille d'analyse remise en amont du comité de suivi afin d'obtenir un avis indépendant

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

Réaliser les études nécessaires pour le dossier de demande d'autorisation environnementale

- Étude préalable agricole
- Étude pédologique
- Étude et conseil d'aménagement paysager et de biodiversité

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

Réaliser des études post-implantation :

- Suivi de la pousse de l'herbe 7 et de l'atelier d'élevage
- Suivi des marges brutes des cultures en place
- Diagnostic et suivi biodiversité

PROAGRI
POUR VOUS, AGRICULTEUR, ILE ET DOMAINE

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES